

Enquête publique « Family Village »

**L'enquête publique pour le projet qui nous occupe est organisée
du lundi 11 septembre jusqu'au lundi 16 octobre 2006
dans les locaux des « services techniques » de la mairie de MOUGINS.
330 chemin de la Plaine**

(aux heures d'ouverture des bureaux : du Lundi au Vendredi 8h-12h et 13h-16h).

Pour intégrer votre avis à ceux collectés dans le dossier d'enquête publique, trois solutions sont possibles :

- aller sur place et déposer votre avis,
- écrire au commissaire enquêteur et envoyer un double au maire de Mougins, (pour les personnes contraintes par les horaires de travail)
- venir déposer votre avis en mairie de Mougins, le maire veillera à remettre les avis recueillis au commissaire enquêteur.

1. si vous choisissez d'aller sur place déposer votre avis

Rendez vous dans les locaux des « services techniques » de la mairie de MOUGINS, 330 chemin de le Plaine, aux heures de bureaux : du lundi au vendredi, 8h-12h et 13h-16h.

Cela vous donne la possibilité de consulter les deux dossiers soumis à l'avis du public (dossier commercial CDEC et dossier de permis de construire)

Vous pouvez aussi demander à rencontrer le « Commissaire Enquêteur » les jours où elle tient permanence : **mardi 26 septembre et lundi 16 octobre 2006 (de 10 heures à 12 heures, et de 14 heures à 16 heures).**

Pour accéder au lieu

Venant de Mougins, de Cannes et Le Cannet, depuis le quartier de Tournamy (Champion), via la route nationale N85, en direction de Mouans-sartoux, au niveau de la station BP et avant le site Costamagna, prenez à gauche aux feux situés juste avant le rond-point de Casino : vous êtes sur le chemin de la Plaine.

Venant de Mouans-Sartoux, de la Roquette ou de Grasse, traversez le passage à niveau de la voie ferrée, engagez-vous sur le rond-point, juste avant la station BP, au niveau du site Costamagna, tournez à droite : vous êtes sur le chemin de la Plaine.

2. vous pouvez choisir la voie postale. Dans ce cas, écrivez à

Madame le Commissaire Enquêteur,
Enquête publique « Family Village »
Services techniques municipaux, 330 chemin de la Plaine, 06250 MOUGINS

Dans ce cas, n'oubliez pas d'adresser un double de votre avis à :

Richard Galy, Maire de MOUGINS
72 Chemin de l'Horizon, 06250 MOUGINS

Il veillera à remettre personnellement votre avis au commissaire enquêteur, dans le délai requis.

Attention !

Pour être pris en compte,

VOTRE AVIS DOIT ETRE MOTIVE.

Vous devez indiquer les raisons qui vous font être favorable au projet.

Pour motiver votre avis, inspirez-vous des documents d'informations déjà diffusés.

(les différents sujets du Mouginfos et le numéro de l'association A.P.I.M., association Pour IKEA Mougins). Si vous n'avez pas ces documents, venez les lire sur le blog <http://www.pourikeamougins.blogspot.com>.

Pour mémoire, et parmi les arguments, citons en quelques-uns :

- Ø Vision d'avenir pour tous le bassin cannes-grasse : ce projet est une nouvelle approche du développement économique du bassin cannes-grasse
- Ø Une belle démonstration de l'intégration harmonieuse d'un pôle commerciale innovant avec architecture respectueuse de l'environnement et l'utilisation de matériaux nobles et de vastes espaces verts
- Ø Permet de répondre à une attente importante de diversité de la part des actifs de cette région et capable de relancer la concurrence dans le secteur de l'ameublement de ce département
- Ø Ce projet est un véritable centre de vie : il accueillera des familles, tous âges confondus et sera source de dynamisme économique pour les communes alentours
- Ø La ZAC St Martin est l'emplacement idéal pour accueillir IKEA : accès autoroutier direct sans traversée de ville
- Ø Les infrastructures routières prévues dans ce projet sont tout à fait capables d'absorber les flux de circulation et de résoudre les problèmes actuels
- Ø Une chance pour l'emploi avec la création de 500 emplois
- Ø Projet totalement financés par le constructeur
- Ø Amélioration du cadre de vie : grâce à l'implantation d'IKEA, suppression d'une friche industrielle vieille de dix ans qui défigurait le paysage

Vous pouvez rajouter d'autres arguments, selon vos préoccupations.

L'enquête publique est une procédure préalable à des décisions ou des réalisations d'opérations.

Ses objectifs sont :

- Ø d'informer le public,
- Ø de recueillir ses appréciations, suggestions et contre-propositions,
- Ø de permettre à l'autorité compétente de disposer de tous les éléments nécessaires à son information avant la prise de décision. Elle est conduite par un Commissaire Enquêteur (CE).

Déroulement de l'enquête publique :

- Ø préparation du projet par les autorités compétentes (le Maire, le préfet, avec les services concernés, l'aménagement du territoire, la Direction départementale de l'équipement, etc.)
- Ø décision d'ouverture d'enquête avec arrêté préfectoral. Nomination du commissaire enquêteur pris dans une liste départementale d'aptitude à la fonction
- Ø publicité : l'annonce l'égale est faite dans la presse locale, un mois avant l'ouverture de l'enquête avec affichage en mairie et en préfecture
- Ø outre les références de l'autorité signataire, l'annonce légale comporte : l'objet de l'enquête, la date d'ouverture et de fermeture, les dates, heures et lieux de consultation du dossier, le nom du CE et ses dates de réception du public, les conditions particulières permettant l'expression des différents avis et les possibilités de consulter le rapport du CE
- Ø intervention du public et le déroulement de l'enquête durent un mois
- Ø rapport du CE est donné dans le mois qui suit la fermeture de l'enquête. La décision est prise à partir de ses « conclusions motivées ».
- Ø réalisation ou non du projet